

DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

JPP/VG/AB

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE FREJUS

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 05 DECEMBRE 2023

Effectif du Conseil d'Administration	17	Télétransmission en Préfecture	08 DEC. 2023
Membres en exercice	17	Date de réception	08 DEC. 2023

Le cinq décembre deux mille vingt-trois, à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Fréjus, régulièrement convoqué le 30 novembre – après une première séance prévue en date du 30 novembre 2023 et constatation de l'absence de quorum - s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale (Salle de réunions), le Kipling, 305 avenue Aristide Briand à Fréjus, sous la présidence de Monsieur David RACHLINE, Président du Centre Communal d'Action Sociale, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

PRESIDENT : Monsieur David RACHLINE, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

PRESENTS : Mmes BONNOT, GATTO, CHIERICO, CREPET, EL AKKADI, MM. PETIT, PERONA, Membres

ABSENTS EXCUSES : Mmes CREPIN, CALAMUSA-LEMAITRE, SABATIER, JACQUEMIN, BLESIOUS
MM CAVIGLIOLI, BOURDIN, JOUANIC Membres

REPRESENTES:

Conformément à l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles ont donné pouvoir de voter en leur nom :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Imane EL AKKADI

DELIBERATION N° 322 / 23	<u>SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE</u>
du 08 DEC. 2023	DECISION MODIFICATIVE N° 2
Affiché	<u>BUDGET 2023</u>
Au 08 FEV. 2024	

Madame Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente expose :

Conformément à l'Instruction Budgétaire M22, par délibération n° 200/22 du 20 Octobre 2022, le Conseil d'Administration a voté le Budget primitif du Service Autonomie à Domicile pour l'exercice 2023.

La décision modificative n°1 approuvée par délibération n° 274 /23 du 31 Mai 2023, a eu pour objet d'intégrer les résultats reportés de 2022.

Cette deuxième décision modificative est nécessaire pour inscrire des crédits au chapitre 27 en investissement (prêts aux personnel) et en exploitation, notamment pour régulariser des annulations de titres et ajouter des provisions pour litiges et créances douteuses.

Section d'investissement

En dépenses, il est ajouté 500 € en dépenses et en recettes sur le compte 274. La section d'investissement s'équilibre donc à + 500 €.

Désignation	Dépenses (*)		Recettes (*)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-274 : Prêts	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
R-274 : Prêts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500,00 €
TOTAL 27 : Autres immobilisations financières	0,00 €	500,00 €	0,00 €	500,00 €
R-28183 : Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	0,00 €	200,00 €	0,00 €
R-28188 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €
TOTAL R 28 : Amortissements des immobilisations	0,00 €	0,00 €	200,00 €	200,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	500,00 €	200,00 €	700,00 €

Section d'exploitation

Une nouvelle recette est prévue sur les autres produits exceptionnels (7718) à hauteur de 4 500 €.

En dépenses, les crédits sont réajustés sur le groupe 2 des charges de personnel de sorte à intégrer les dépenses sur le compte 6331 « versement mobilité » et remettre les crédits sur les comptes adéquats. L'article relatif aux primes du personnel non médical titulaire (641188) est crédité de 4 500 € pour la prime de déplacement versée une fois par an.

Sur le chapitre des charges de structure (groupe 3), 600 € sont ajoutés pour les provisions et 1 700 € sur le compte 673 pour des titres annulés sur les exercices antérieurs.

La section d'exploitation s'équilibre à + 4500 €.

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le 08/12/2023

ID : 083-268300449-20231205-322_23-DE



Designation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6218 : Autres personnels extérieurs	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6228 : Honoraires	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6229 : Divers	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6331 : Versement mobilité	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6338 : Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-641188 : Autres indemnités	0,00 €	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-641384 : Personnel non tit. sur empl. perm. - indemnité inflation	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64511 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64514 : Cotisations à l'A.S.S.E.D.I.C.	1 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	9 100,00 €	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61581 : Informatique	1 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	1 700,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6817 : Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	0,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 016 : Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	1 700,00 €	2 300,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7718 : Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 500,00 €
TOTAL R 012 : Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 500,00 €
Total FONCTIONNEMENT	10 800,00 €	15 300,00 €	0,00 €	4 500,00 €
Total Général		5 000,00 €		5 000,00 €

Au final, les 2 sections s'équilibrent à + 5 000 €.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

APRES avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte la décision modificative n° 2 du Budget 2023 du Service Autonomie à Domicile,

SouMET la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var,

AINSI fait et délibéré à FREJUS, le 05 Décembre 2023 et ont signé au registre tous les membres présents, après lecture faite.

POUR EXPEDITION CONFORME

POUR LE PRESIDENT,
LA VICE-PRESIDENTE,

Nassima BARKALLAH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le 08/12/2023

ID : 083-268300449-20231205-322_23-DE



830013108
Code FINISS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
« SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE »

ANNEE 2023
DM 2 M22

ARRETES ET SIGNATURES

Le Conseil d'Administration réuni le 05/12/2023
Sous la présidence de Monsieur David RACHLINE, représenté par Madame Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente,
Est d'avis d'émettre un AVIS FAVORABLE pour la Décision Modificative n°2 de l'exercice 2023.
A Fréjus, le 05/12/2023, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,



VU ET APPROUVE
La Vice-Présidente,

(Handwritten signatures in blue ink)

Nombres de Membres en exercice : 17
Nombres de Membres présents : 8
Nombres de suffrages exprimés : 8
VOTES Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0
Date de convocation : 06/11/2023

Envoyé en préfecture le 06/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 083-268300449-20231205-322_23-DE

